



## Ordonnance de télécom CRTC 2006-156

Ottawa, le 22 juin 2006

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

<b>Requérante/Partie</b>	<b>Titre de l'entente</b>	<b>N° de dossier</b>	<b>Date de la demande</b>
Bell Canada/Aliant Telecom Inc.	Offres de souscription modifiant les ententes existantes	8340-B2-200605412	le 3 mai 2006

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*